



Collège St Régis – St Michel

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

VOYAGE A LONDRES 3EME – FORMALITES ADMISNISTRATIVES ET PAIEMENTS

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que le voyage en Angleterre aura lieu du samedi 9 février au vendredi 15 février 2019. Un programme détaillé vous sera remis ultérieurement.

Afin de pouvoir déclarer, dans les délais requis, chaque élève auprès du rectorat et du ministère des affaires étrangères, nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents suivants pour le lundi 3 décembre :

- la **carte nationale d'identité (vérifier la date de validité) de votre enfant** ou un **passport**,
- **L'autorisation de sortie de territoire ci-jointe dûment complétée par vos soins**,
- La **photocopie RECTO VERSO de la carte d'identité (ou passeport) du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire**.
- la **carte européenne d'assurance maladie**,
- Le coupon concernant **l'autorisation de voyage en autocar**.

Paiement : Il s'effectue en trois fois. La participation demandée pour le financement est de 410€. Un acompte de 140€ a déjà été versé. **Nous vous demandons d'effectuer le deuxième versement et le troisième pour le lundi 3 décembre** :

- un chèque de 140 € que nous encaisserons mi-décembre.
- un chèque de 130 € que nous encaisserons mi-janvier.

Assurance : Les parents doivent vérifier qu'ils sont bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement.

L'Equipe pédagogique

COUPON A RENDRE LE LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Je soussigné(e) autorise mon enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour à Londres du samedi 9 au vendredi 15 février 2019.

Fait à, Le

Signature :



Collège St Régis – St Michel

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

VOYAGE A LONDRES 3EME – FORMALITES ADMISNISTRATIVES ET PAIEMENTS

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que le voyage en Angleterre aura lieu du samedi 9 février au vendredi 15 février 2019. Un programme détaillé vous sera remis ultérieurement.

Afin de pouvoir déclarer, dans les délais requis, chaque élève auprès du rectorat et du ministère des affaires étrangères, nous vous demandons de bien vouloir fournir les documents suivants pour le lundi 3 décembre :

- la **carte nationale d'identité (vérifier la date de validité) de votre enfant** ou un **passport**,
- **L'autorisation de sortie de territoire ci-jointe dûment complétée par vos soins**,
- La **photocopie RECTO VERSO de la carte d'identité (ou passeport) du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire**.
- la **carte européenne d'assurance maladie**,
- Le coupon concernant **l'autorisation de voyage en autocar**.

Paiement : Il s'effectue en trois fois. La participation demandée pour le financement est de 410€. Un acompte de 140€ a déjà été versé. **Nous vous demandons d'effectuer le deuxième versement et le troisième pour le lundi 3 décembre** :

- un chèque de 140 € que nous encaisserons mi-décembre.
- un chèque de 130 € que nous encaisserons mi-janvier.

Assurance : Les parents doivent vérifier qu'ils sont bien titulaires d'une assurance responsabilité civile. Dans le cas contraire, contacter l'établissement.

L'Equipe pédagogique

COUPON A RENDRE LE LUNDI 3 DECEMBRE 2018

Je soussigné(e) autorise mon enfant à voyager en autocar dans le cadre du séjour à Londres du samedi 9 au vendredi 15 février 2019.

Fait à, Le

Signature :